



SEULE LA MOBILISATION

FAIT BOUGER LES LIGNES



Depuis le 29 juin 2010, les personnels, cadres et employés, sont en grève reconductible pour dénoncer les suppressions et/ou réduction de postes de gardiens dans la quasi-totalité des sites d'accueil.

Cette mobilisation sans précédent à la CAF13, tout particulièrement chez les Techniciens Conseils, s'est poursuivie aujourd'hui 2 juillet avec la même ampleur :

-100% Etang de Berre Aix, 90% Arles/Salon, 80% Marseille Sud et Marseille Centre, mais également chez l'encadrement (50%).

C'est grâce à cette très forte mobilisation du personnel que la Direction a dû procéder à un sérieux remaniement de sa position initiale puisque les gardiens sont maintenus sur l'ensemble des sites du 5 au 16 juillet, date de fermeture des Maisons Sociales.

La Direction, après avoir reçu le 1er juillet une délégation du personnel en grève, a informé par communiqué l'ensemble des salariés de ses arbitrages aussi bien sur le gardiennage que sur la fermeture estivale des Maisons Sociales.

Après la diffusion de ces communiqués, des précisions étaient nécessaires; c'est pourquoi nous avons sollicité une demande de rencontre avec la Direction qui nous a reçu le 2 juillet à midi.

Il en ressort que pour les sites concernés par ces suppressions et/ou réductions du gardiennage, la Direction entérine le maintien des gardiens à temps plein durant 3 mois sur Aix et Marignane; quant aux autres sites concernés, la Direction nous a informé de la réflexion qu'elle va engager à ce sujet avant la réouverture du 20 août.

Nos OS ont réitéré la demande très fortement exprimée par le personnel de maintenir de façon pérenne le gardiennage sur l'ensemble des sites.

Parallèlement ont été de nouveau évoquées les répercussions pour les personnels et les allocataires de la fermeture pendant l'été des Maisons Sociales, nos OS rappelant combien cette fermeture révèle la nécessité de création d'emplois dans notre organisme afin de continuer à porter les fondements du service public.

Sur la particularité du versement de l'ARS (réglée en général le 18 août) : le Directeur a pris l'engagement de rouvrir tous les sites d'accueil 2 jours avant le paiement de cette prestation.

Compte tenu de ces premières avancées nous avons informé la Direction de la décision du personnel de suspendre le mouvement sur l'ensemble des sites. Néanmoins nous lui avons également précisé que le personnel restait vigilant, à ce que, dès l'annonce de la date de réouverture des sites, tous les moyens soient mis en place afin d'assurer leur sécurité ainsi que celle des allocataires.

Dans le cas contraire nous avons précisé à la Direction qu'elle prendrait l'entière responsabilité d'un nouveau conflit social.

Concernant les retenues relatives aux jours de grève, après le refus par la Direction du paiement des jours de grève, nous avons obtenu : un étalement à raison d'un jour par mois (en intégrant aussi le 24 juin-grève sur les retraites) et la possibilité pour ceux qui en feront la demande directement auprès de la GRH de convertir tout ou partie des jours de grève en jours de congés.